

sommaire

- **Edito par Ibrahima Coulibaly**
Page 1
- **Axe formation après avoir offert ses services à la CNOP en tant que groupe militant diffame aujourd'hui cette dernière pour avoir plus d'argent.**
Pages 1 & 2
- **Les résultats économique du coton OGM dans les stations de la recherche ne font ressortir qu'un bénéfice de 30 000 FCFA (trente mille francs CFA) par ha.**
Page 2
- **Assemblée Générale de la CNOP**
Page 3
- **Publication de la CNOP**
Page 3
- **Présentation de la CNOP**
Page 4



Ibrahima COULIBALY
Président CNOP

EDITO

EN AVANT LA COMMUNICATION

La communication est le nerf de la guerre a-t-on coutume de dire. Et actuellement, où les enjeux qui se posent au monde paysan deviennent de plus en plus cruciaux, la CNOP ne peut rester en marge de l'exploitation des outils NTIC mis à la disposition de chacun. C'est entre autres raisons qu'elle a décidé de lancer son tout premier outil de communication grand public : CNOP-INFO.

Ceci, afin de partager ses visions, ses combats et ses aspirations pour l'avenir du métier de paysan. Suivront très bientôt le site internet de la CNOP et bien d'autres supports de communication pour plus d'échanges et de partage d'informations.

La CNOP, faut-il rappeler, est un cadre de collaboration ouvert à toutes les personnes ou structures de bonne volonté désireuses de participer à la promotion réelle du monde paysan. Sans fausse note.

DIFFEREND ENTRE LE COUPLE FRANCO- CANADIEN D'AXE FORMATION ET LA CNOP

Xavier et Anne-Marie MARCOTTE, le couple franco-canadien promoteur du bureau d'études Axe Formation est un couple de gens rusés mais certainement encore plus cupides.

En effet, quand le couple a appris que la CNOP était chargée de mener les concertations paysannes autour du processus d'élaboration de la LOA et que l'organisation aurait besoin de compétences nombreuses, il a tôt fait de venir offrir ses services.

La CNOP, qui tenait à faire un travail de qualité en prenant de l'avance sur le calendrier très serré, a pensé avoir trouvé là des gens de bonne foi, engagés pour la cause paysanne, comme ils le prétendaient d'ailleurs. Le couple avait alors prétendu que sa motivation n'était pas monétaire mais plutôt d'avoir un tremplin pour être connu suite à la participation à une grande œuvre nationale. Aujourd'hui, la cupidité du couple a fait oublier ses bonnes résolutions du départ. En effet, la CNOP et ses partenaires, dans le cadre du processus, ont payé la totalité du montant du contrat signé avec Axe Formation soit 13,5 Millions de CFA deux mois avant la fin du processus. Cette résolution de bonne foi a été fatale à la CNOP car le couple décida alors de lui soutirer plus d'argent que prévu.

Ainsi, le couple a commencé par écrire une lettre au nom du Président de la CNOP, que ce dernier devait signer. Cette lettre, dite « *de reconnaissance de la qualité du travail d'Axe formation* », n'était ni plus ni moins qu'une reconnaissance de dette dans son contenu. Le Président de la CNOP n'accéda pas à cette demande et invita le couple à écrire officiellement au Comité de coordination de la CNOP afin qu'une décision politique soit à propos de leurs nouvelle exigence non contractuelle.

Suite P2

Suite de la P. 1

Furieux de n'avoir pu faire signer clandestinement leur lettre par le président de la CNOP, le couple décida d'attaquer violemment et par diffamation la CNOP en envoyant une lettre à toutes les institutions de la République, missions de coopération et fédérations paysannes du Mali; lettre qui contenait aucun argument contractuelle mais surtout des injures à la structure et ses responsables.

Le bureau de coordination de la CNOP, réuni le 7 février 2006, s'est indigné de cette situation mais a voulu jouer l'apaisement en écrivant une réponse qui se voulait conciliante avec Axe Formation. La réaction du couple a été encore plus violente car cette fois-ci, elle ne demandait ni plus ni moins aux autorités maliennes que d'exclure la CNOP de la suite du processus sur la loi d'orientation agricole et de confier le travail à Axe Formation.

Aussi, bien que la CNOP ne doit pas un centime à Axe Formation, le couple refuse aujourd'hui de restituer le résultat des concertations dont il fait une utilisation commerciale illicite sur son site.

Au cours du processus, la CNOP, interpellée par des consultants maliens, s'est vue plusieurs fois demander pourquoi elle avait confié cette mission à un couple d'expatriés. Ce à quoi elle a toujours dit que c'est uniquement parce que le couple a offert ses services et accepté de travailler plusieurs semaines sans contrat, que le travail leur a été confié. En effet la CNOP ne disposait au départ d'aucune information sur le budget final qui allait être consacré et mobilisé pour le processus. Alors nous comprenons très mal aujourd'hui pourquoi nous sommes attaqués pour des questions d'argent.

Dans le cadre de ce processus, ce sont au moins 250 leaders paysans de toutes les régions du Mali et 30 consultants nationaux qui ont travaillé durant des semaines, dans les villages, sous la pluie et dans la boue. Ce sont eux les vrais héros de ce processus. Que Axe Formation se fasse passer aujourd'hui comme acteur incontournable du processus de la LOA, nous indignent. C'est grâce au travail de ces centaines de personnes qui ont collecté et traité les informations à la base avant de les transmettre à Axe Formation pour simple capitalisation dans ses locaux de Bamako, que nous devons d'avoir cette Loi d'Orientation Agricole consensuelle. Toute la base méthodologique du processus participatif a été élaboré par la CNOP. Axe Formation n'a fait que finaliser un travail déjà conçu par la CNOP.

C'est quand le processus a été salué par les observateurs comme un succès, que le couple a pensé qu'il y avait là une occasion en or de se faire plus d'argent, au détriment du Gouvernement et des partenaires de la CNOP.

La CNOP souhaitait ne pas faire d'éclat autour de cette affaire. C'est pour cela qu'elle a voulu jouer l'apaisement. Mais elle ne peut tolérer d'être perpétuellement harcelée pour une question d'argent alors qu'elle ne doit pas un sou à qui que ce soit. Il n'y a aucun doute aujourd'hui que la volonté du couple est de nuire à la CNOP, à sa crédibilité et à celle de ses leaders. Cet article est juste une mise au point. Et; nous disons pour l'avenir : « avis aux amateurs ».

ECHEC ECONOMIQUE ANNONCE DU COTON OGM AU BURKINA

Après trois ans de recherches menées par l'INERA / Monsanto sur le coton OGM (coton Bt) résistant à la chenille helicoverpa au Burkina Faso, les premiers résultats viennent d'être diffusés. Ces essais, faut-il le rappeler, ont lieu en milieu confiné.

Ils consistaient à comparer une variété américaine modifiée avec la même variété américaine non modifiée.

Les chercheurs avancent un rendement / ha de la variété OGM 29% supérieur à la même variété non modifiée, soit 1958 kg/ha. Ce rendement n'a rien à voir avec les meilleures moyennes nationales en milieu paysan (1000 kg / ha au Mali).

D'un point de vue économique, malgré des rendements importants, le bénéfice net annoncé n'est que de 30 000 CFA / ha. Ceci sans compter les surcoûts de la semence OGM (40 kg /ha estimé à un prix que nous jugeons au moins de 500F CFA par kg le bénéfice net ne sera que de 10000F CFA) .

Ces essais démontrent ce que nous pressentions : la culture OGM est inutile, puisqu'elle n'assure pas un revenu meilleur au paysan. Pourtant, l'INERA continue de crier haut et fort qu'elle ne fait que de la recherche objective pour pouvoir informer les décideurs, mais s'affiche clairement en faveur de l'adoption des OGM.

Quelle crédibilité peut on accorder à des résultats de recherches effectuées sur des variétés américaines en milieu confiné africain ? L'avenir nous le dira !



ASSEMBLE GENERALE DE LA CNOP

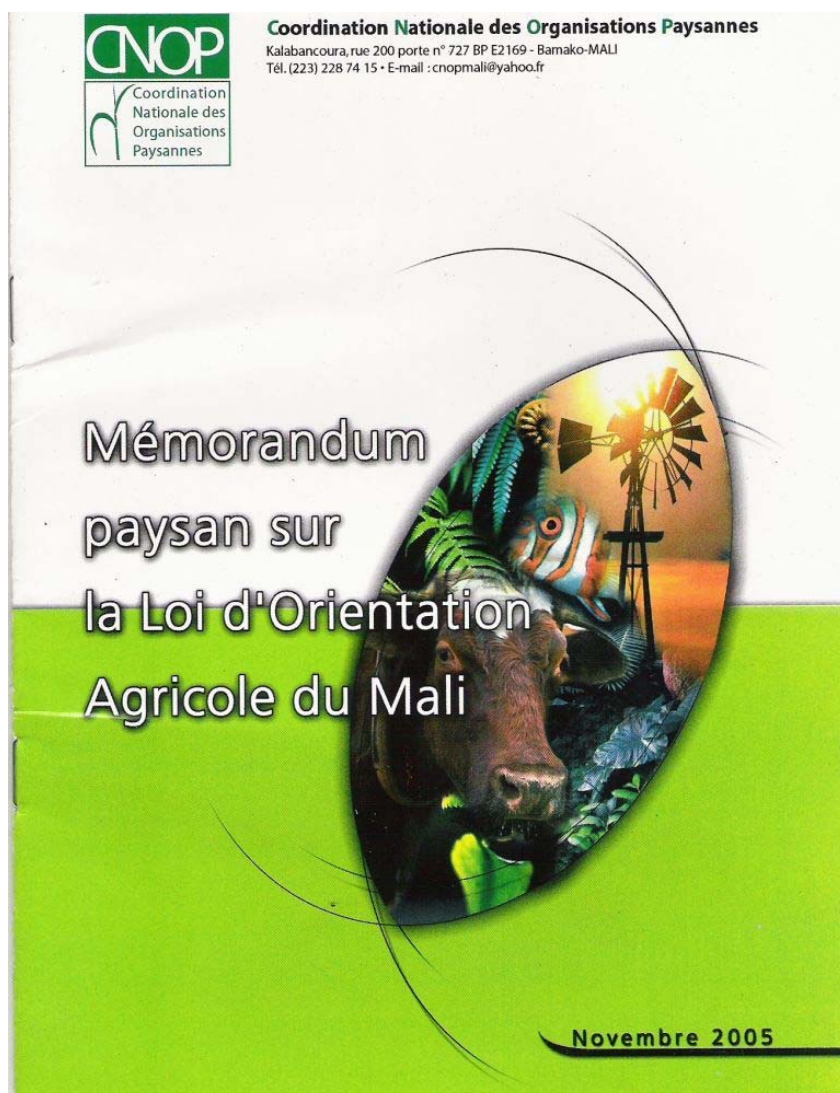
L'assemblée générale de la CNOP aura lieu les 21 et 22 mars 2006 au centre de formation de Nyamana

Ordre du jour :

- Examen des rapports d'activité, moral et financier de la CNOP,
- Relecture de la charte et du règlement intérieur,
- Mise en place de structures opérationnelles de la CNOP,
- Questions diverses.

**La CNOP organise
une Assemblée
générale les 21 et 22
mars 2006 au
Centre de Formation
de Nyamana route
de Ségou**

PUBLICATION DE LA CNOP



Les plus hautes autorités de la République du Mali ont procédé, le 7 février 2005 au lancement du processus d'élaboration de la Loi d'Orientation Agricole du pays.

Dans cette perspective, le Chef de l'Etat malien, Son Excellence Amadou Toumani Touré a confié à la CNOP, l'animation des ateliers régionaux et locaux.

Honorée de cette mission exaltante mais pas gagnée à l'avance au regard des enjeux de la masse de travail à faire, des courts délais impartis et des ressources limitées, la CNOP a relevé le défi avec ses partenaires et produit au bout du rouleau, ce précieux outil « *Mémorandum paysan sur la Loi d'Orientation Agricole* ». Ce document dégage clairement la vision des producteurs maliens, leurs propositions dans le sens d'une modernisation de l'agriculture axée sur les exploitations familiales paysannes.

La publication de ce mémorandum témoigne de la volonté de la CNOP de rendre, de manière fidèle et transparente, des éléments de réflexion et de débats menés à tous les niveaux lors des concertations paysannes.

BONNE LECTURE

Présentation de la CNOP

La Coordination Nationale des Organisations Paysannes du MALI (CNOP) est née en 1996 de la volonté des Organisations Paysannes de créer un cadre de convergence de leurs préoccupations, actions et moyens dans le but d'aboutir à un espace commun de représentativité réelle, de formulation de stratégies communes face aux autres acteurs, et de renforcement des actions de lobbying et de plaidoyer du mouvement paysan.

Ainsi la CNOP se veut le cadre national de représentation des OP du MALI et est reconnue par récépissé n° 0012G-DS du 26/11/2004

Elle représente les OP du MALI au sein du ROPPA et dans la Via Campesina

La CNOP est constituée d'OP à compétence nationale et/ou régionale adhérentes à la charte.

Les Coordinations régionales et locales sont les organes de base de la CNOP. Elles sont composées par des OP à dimension régionale et/ou locale. Les représentants des Coordinations Régionales sont des porte-parole de leur région à la CNOP.

La CNOP est administrée par un bureau national de coordination composé de 10 membres, et un secrétariat technique.

A ce jour, les structures membres sont :

L'AOPP (Association des Organisations Professionnelles Paysannes),
L'APRAM (Association des Pêcheurs Résidents au Mali),
La Plate forme Paysanne du Sahel,
La FOPB (Fédération des Organisations Productrices de Banane),
Le CNU (Comité National des Utilisateurs des Résultats de la Recherche),
La FEBEVIM (Fédération Nationale de la Filière Bétail et Viande),
L'UNCPM (Union Nationale des Coopératives de Planteurs et Maraîchers),
L'APROFA (Association pour la Promotion des Filières Agricoles),
Le Collège des Syndicats Paysans
La FENAFER (Fédération Nationale des Femmes Rurales).

	Pour une agriculture cohérente centrée sur l'exploitation familiale
Kalaban Koura, Rue 200 Porte 727 BP: E 2169 Bamako Mali Tél : (00223) 228 74 15 / 272 34 88 / 676 11 26 / 671 44 71 Messagerie : cnopmali@yahoo.fr Animation : Ibrahima Coulibaly, Salif Sissoko, Youssoufou Diallo,	

LES OBJECTIFS DE LA CNOP

Objectif à long terme:

L'objectif à long terme de la CNOP est d'édifier un mouvement paysan national crédible porteur de la promotion socio-économique durable des exploitations familiales et des producteurs agricoles à travers une agriculture paysanne bien insérée dans le contexte du développement national, sous-régional et international.

Objectif général

L'objectif général de la CNOP est de permettre aux organisations paysannes du MALI de contribuer à la définition d'une vision claire de l'agriculture malienne et d'une politique agricole cohérente centrée sur les exploitations agricoles familiales

Objectifs spécifiques

Renforcer la structuration à tous les niveaux (local, régional, national);

Mener des réflexions stratégiques et avoir une capacité de formulation d'alternatives de propositions crédibles sur les enjeux intéressant le monde paysan malien;

Agir sur les questions importantes touchant l'avenir de l'agriculture et des exploitations familiales;

Disposer d'une capacité institutionnelle suffisante pour faire face à ses différentes missions.